

Procédure	SVA* / SVR*	Délai	Textes
Demande de communication d'archives publiques	SVR	1 mois	Décret n° 2014-1304 Décret n° 2015-1461
Demande de communication d'archives publiques par dérogation	SVR	2 mois	Décret n° 2014-1304
Demande de communication d'archives privées conservées par les services publics d'archives	SVR	2 mois	Décret n° 2014-1304 Décret n° 2015-1461
Demande de communication de documents administratifs	SVR	1 mois (décret n° 2004-1755, art. 17)	Décret n° 2014-1263 Décret n° 2014-1264 Décret n° 2015-1450
Demandes de réutilisation d'informations publiques (http://www.archives.meurthe-et-moselle.fr/fr/reutiliser-un-document.html)	SVA	1 mois	
Autres demandes de réutilisation (http://www.archives.meurthe-et-moselle.fr/fr/reutiliser-un-document.html)	SVR	1 mois	

* SVA : silence vaut acceptation

* SVR : silence vaut refus